

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVVIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DECISION DU MAIRE

DEC2025_31

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la décision du 6 juin 2025 attribuant les lots du Marché à procédure adaptée pour l'équipement de la cuisine et mobilier de salle du restaurant scolaire de l'école Jules Andrieu

Objet : MAPA Equipement de cuisine et mobilier de salle du restaurant scolaire de l'école Jules Andrieu : Avenant n° 1 – Lot 1

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société HDC à Wattrelos un avenant n° 1 au Marché d'équipement de cuisine et mobilier de salle du restaurant scolaire de l'école Andrieu – Lot 1 ayant pour objet le remplacement de matériel (lave-vaisselle à capot standard par un lave-vaisselle équipé d'un condensateur à buées.

ARTICLE 2 : Le montant de l'avenant n° 1 est de 1 678.10 € HT.

ARTICLE 3 : L'avenant est strictement limité à son objet. Toutes les dispositions du Marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 28 août 2025

Le Maire,
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,

Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 28 août 2025

Et de la publication le 28 août 2025